

MAIRIE
De
SALVIAC



Compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2015

Présents :

Alain Faucon, Marcel Paul, Anne-Marie Delpech, Xavier Leglaive, Elisabeth Ménadeau, Philippe Ruscassie, Catherine Benazeraf-Morin, Philippe Balat, Viviane Iragne-Colin, Christian Doby, Hélène Bureau, Marie-Thérèse Souriat, Christian Farguet, Ingrid Puyo, Bernard Gay.

Secrétaire de séance : Elisabeth Ménadeau

Ordre du jour :

1. Marché de maîtrise d'œuvre de la piscine (choix de l'architecte)
 2. Financement de la réhabilitation de la piscine
 3. Agenda d'accessibilité programmée (ADAP) – demande de prolongation des délais.
 4. Transfert du budget de l'eau au SIAEP de la Vallée du Céou
 5. Admission en non-valeur
 6. Décision budgétaire modification du budget communal
 7. Délibérations concernant le remplacement de la commande du poste de Roquebrune, la dissimulation des réseaux (collège), la mise en lumière place de la Mairie.
 8. Questions diverses.
-
1. Le choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre de la piscine se fera lors d'un conseil municipal début octobre.
 2. Par délibération, le conseil valide le plan de financement pour la rénovation de la piscine :
 - 271.937€ DETR (Etat)
 - 15.000€ FAPEC (département)
 - 243.656€ Conseil régional
 - 278.579€ communauté de communes Cazals-Salviac
 - 278.579€ commune.
 3. Le conseil adopte une délibération demandant la prolongation de délai dans le cadre de l'ADAP, la commune a reçu la proposition du bureau d'étude QCS Services de Limoges mandaté par la Communauté de communes Cazals-Salviac, pour un montant de 1.044€ TTC. Les commerçants, artisans et tous établissements recevant du public (ERP) sont sensibilisés à cette démarche.

4. Transfert du budget de l'eau au SIAEP de la Vallée du Céou : le conseil accepte le transfert du budget de l'eau pour 244.039€ au SIAEP.
5. Admissions en non-valeur : le conseil accepte par délibération la mise en non-valeurs d'un montant cumulé de 3443,08€ dont 2074,33€ de loyers 2013 et de droits de place (occupation du domaine public) pour 1000€.
6. Une délibération est adoptée pour le transfert du chapitre 20 au chapitre 21 de 13.248,94€ concernant la dissimulation des réseaux aux Crozes.
7. Délibérations : La vétusté de la commande du poste de Roquebrune alimentant l'éclairage public local nécessite son remplacement pour 1.500€ dont 825€ de part communale, les réseaux route de l'Ile Ferme seront dissimulés, la mise en lumière de la place de la mairie (8.500€ dont 4.675€ de part communale) est validée.
8. Questions diverses :
 - Point sur le projet privé de ferme photovoltaïque : le défrichage intervient fin 2015, puis les fouilles archéologiques préventives. En théorie, début des travaux début 2016. La commune compte sur les taxes inhérentes à ce projet privé pour financer la piscine. De plus, le porteur de projet pourrait financer l'installation de microcentrales sur la commune (vestiaires de la piscine et paillote, station d'épuration dont le transformateur date de 1947, etc.).
 - Le congrès des élus du Lot qui se tiendra le 4 octobre aura pour thème : « numérique, enjeu majeur pour le territoire ». le maire et plusieurs élus y assisteront.
 - Un devis de 2.760€ sur le réseau électrique public dans la zone du tennis et du foot permettra de faire un diagnostic complet.
 - La loi NOTRE semble orienter l'avenir des CCAS communaux vers une prise de compétence par les communautés de communes.
 - Une demande est examinée par le conseil pour une participation aux frais de séjour humanitaire au Sénégal pour le jeune Lucas Eralès. Une participation de 100€, conforme aux aides déjà accordées pour ce type de demandes, est votée par le conseil. Il est suggéré que Lucas vienne exposer son projet dans le cadre de la prochaine réunion du conseil municipal Jeunes le samedi 24 octobre à 17 h 45.
 - Une réunion concernant les commandes publiques se tiendra le 29 septembre à 10 h 00 à la salle des Pargueminiers de Gourdon.

Le Maire
Alain Faucon